


TAKE - Reducing Poverty Through Improving Take Up Of Social Policies

Non-recours aux réductions de cotisations patronales:  
le cas de la mesure « premiers engagements »

Elise Boucq, Maritza López Novella  
elb@plan.be, mln@plan.be

INSTITUT BELGE DE FINANCES PUBLIQUES  
7 novembre 2018



plan.be

**Le projet TAKE**

« Lutter contre la pauvreté en favorisant le recours aux mesures sociales par les ménages et les entreprises »

- Projet Belspo (2016-2019)
- Partenaires
  - Université d'Anvers (coordination)
  - Université de Liège
  - SPF Sécurité Sociale
  - Bureau fédéral du Plan

Non-recours des entreprises → atteinte des objectifs en termes d'emploi ?

<https://takeproject.wordpress.com/>

plan.be

## Réductions de cotisations patronales

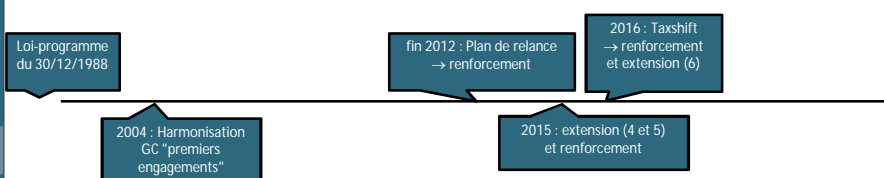
- Réduction structurelle
- Réductions groupe-cible
  - Travailleurs « âgés »
  - « Premiers engagements »
  - Chômeurs de longue durée
  - Jeunes travailleurs
  - ...

### La mesure « Premiers engagements »

- Part importante des demandes de réductions GC (ETP et montants)
- Population des nouveaux employeurs plus fragile ?

plan.be

## 1. Description de la mesure « premiers engagements »



### Le cas de l'engagement d'un premier travailleur

- 2004-2015 (avant taxshift) :
  - Durée: 13 trimestres sur 20
  - Montants:
    - 2004-2012: 1000€ (5 trimestres) ; 400€ (8 trimestres)
    - 2012-2014: 1500€ (5 trim) ; 1000€ (4 trim) ; 400€ (4 trim) → 2015: +50€
- 2016-2020 (après taxshift) :
  - Durée illimitée
  - Montant: exemption totale

plan.be

## 1. Description de la mesure « premiers engagements »

### Population éligible

- Employeurs concernés :

**Nouveaux** employeurs du **secteur privé** assujettis à la loi du 27 juin 1969

*Par nouveaux employeurs, on entend soit les employeurs n'ayant jamais été soumis à la loi du 27 juin 1969 ou qui ont cessé, au minimum pendant 4 trimestres consécutifs, d'être soumis à cette loi*

- Travailleurs concernés :

Travailleurs assujettis à la loi du 27 juin 1969 à l'exception de certaines catégories (apprentis, travailleurs domestiques, travailleurs ayant 18 ans dans l'année, travailleurs occasionnels dans les secteurs de l'agriculture)

plan.be

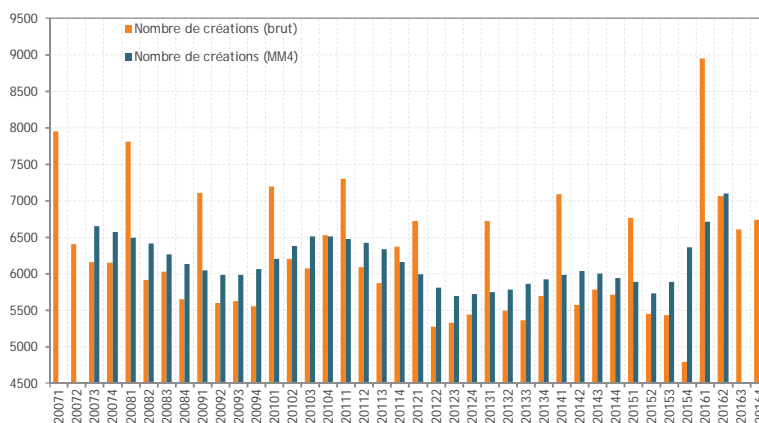
## 2. Définition du périmètre de l'étude

- Données ONSS/RSZ
- Période étudiée : 2007-2016 → 2007-2011
- Identification de la population éligible : méthodologie DynaM (Geurts & Vets, 2013)

plan.be

## 2. Définition du périmètre de l'étude

- Population éligible par trimestre d'entrée  
Nombre de nouveaux employeurs (brut et MM4)

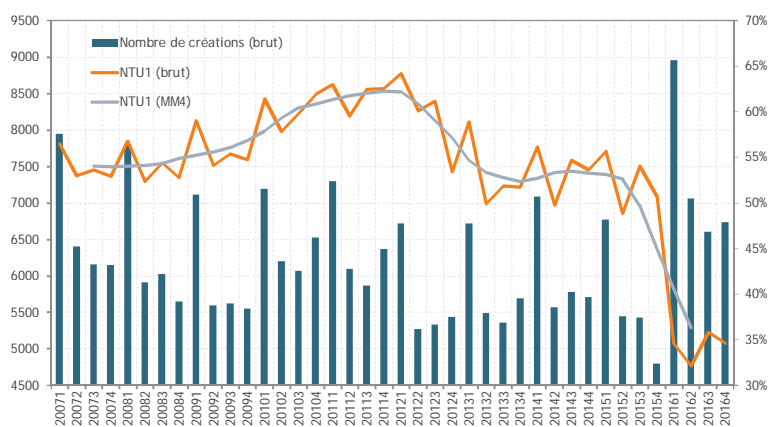


plan.be

## 3. Indicateurs choisis et quantification du non-recours

- Indicateur de non-recours immédiat (NTU1)

Echelle de gauche : Nombre d'employeurs - Echelle de droite : taux de non-recours (brut et MM4)

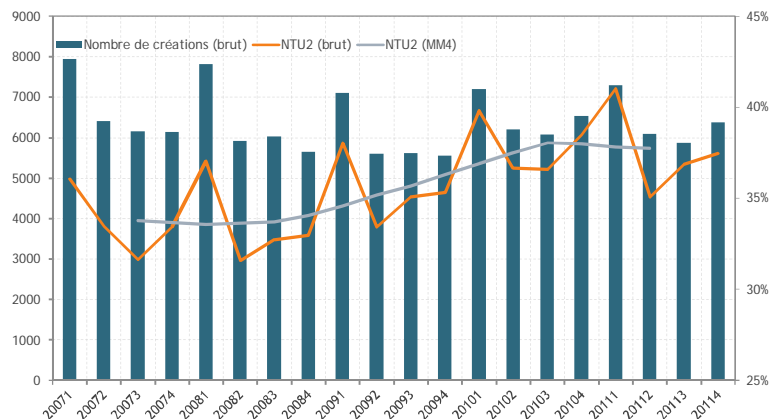


plan.be

### 3. Indicateurs choisis et quantification du non-recours

- Elargissement de la période (NTU2)

Echelle de gauche : Nombre d'employeurs - Echelle de droite : taux de non-recours (brut et MM4)

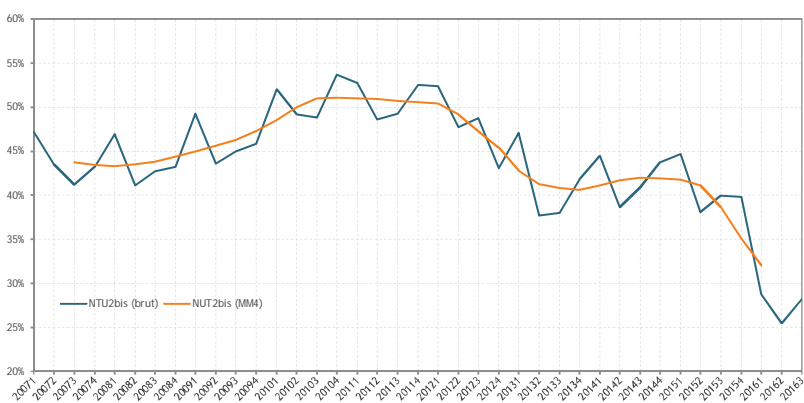


plan.be

### 3. Indicateurs choisis et quantification du non-recours

- Elargissement de la période (NTU2bis)

Taux de non-recours (brut et MM4)

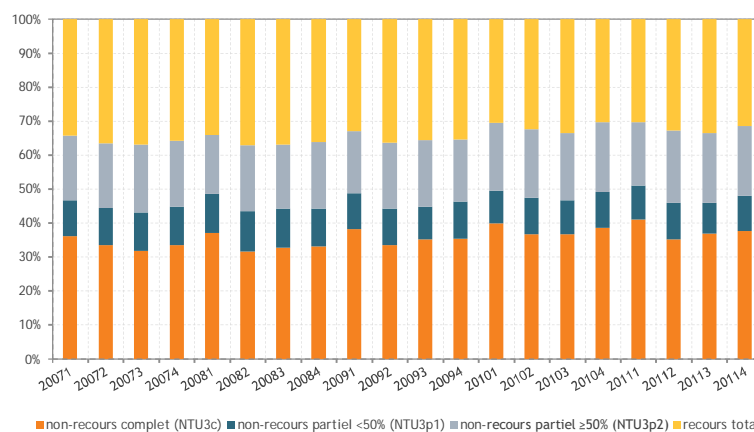


plan.be

### 3. Indicateurs choisis et quantification du non-recours

- Prise en compte du non-recours partiel

Répartition des employeurs suivant non-recours complet / non-recours partiel (<50% et ≥50%) / recours total



plan.be

### 3. Indicateurs choisis et quantification du non-recours

- Prise en compte du recours aux autres mesures : 2007-2011

Pour chaque employeur  $i$  ayant engagé un premier employé au trimestre  $t$ , on détermine

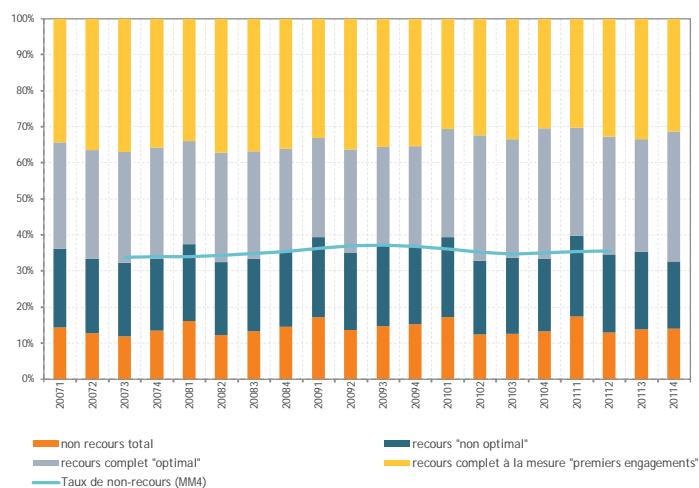
- $Y_{4i,t} = 3$  si l'employeur  $i$  recourt à l'ensemble des réductions "premiers engagements" auquel il avait droit de  $t$  à  $t+19$   
(recours complet à la mesure "premiers engagements")
- $Y_{4i,t} = 2$  si l'employeur  $i$  recourt à d'autres mesures au moins aussi avantageuses de  $t$  à  $t+19$  (recours complet "optimal")
- $Y_{4i,t} = 1$  si l'employeur  $i$  recourt à au moins une mesure groupe-cible de  $t$  à  $t+19$  (recours « non optimal")
- $Y_{4i,t} = 0$  si l'employeur  $i$  ne recourt à aucune mesure groupe-cible de  $t$  à  $t+19$  (non-recours complet)

plan.be

### 3. Indicateurs choisis et quantification du non-recours

- Prise en compte du recours aux autres mesures : 2007-2011

Répartition de la population éligible suivant  $Z_{4i,t}$  et taux de non-recours, par trimestre d'entrée



lan.be

### 3. Indicateurs choisis et quantification du non-recours

- Prise en compte du recours aux autres mesures : 2016

Pour chaque employeur  $i$  ayant engagé un premier employé au trimestre  $t$ , on détermine

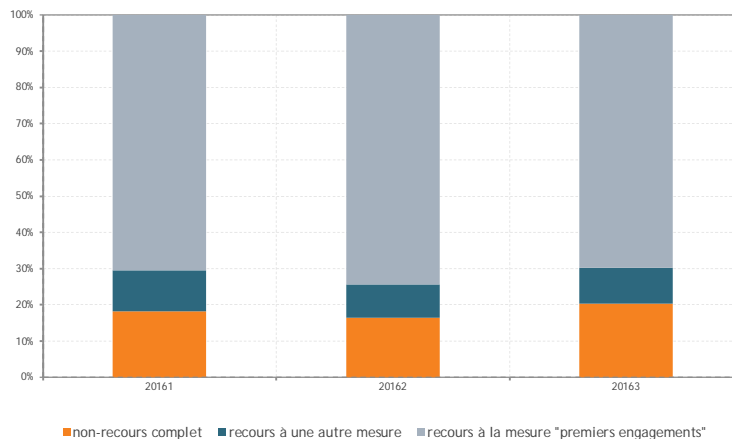
- $Z_{4i,t} = 2$  si l'employeur  $i$  recourt au moins une fois à la réduction "premiers engagements" au cours du trimestre d'engagement ou du suivant (**recours à la mesure "premiers engagements"**)
- $Z_{4i,t} = 1$  si l'employeur  $i$  ne recourt pas à la réduction "premiers engagements" au cours des trimestres  $t$  ou  $t+1$  mais recourt à une autre mesure de réduction (**recours à une autre mesure**)
- $Z_{4i,t} = 0$  si l'employeur  $i$  ne recourt à aucune mesure de réduction groupe-cible au cours des trimestres  $t$  et  $t+1$  et que des cotisations patronales restent dues après déduction de la réduction structurelle (**non-recours complet**)

plan.be

### 3. Indicateurs choisis et quantification du non-recours

- Prise en compte du recours aux autres mesures : 2016

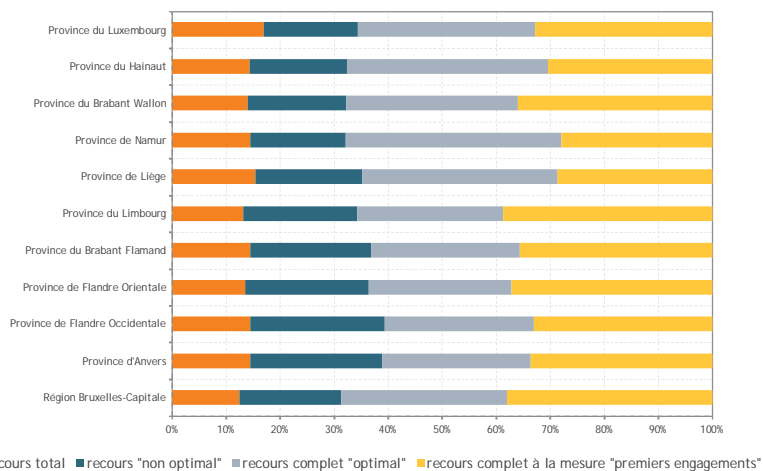
Répartition de la population éligible suivant  $Z_{4,t}$  et taux de non-recours, par trimestre d'entrée



plan.be

### 4. Caractéristiques des non-recourants : 2007-2011

- Province

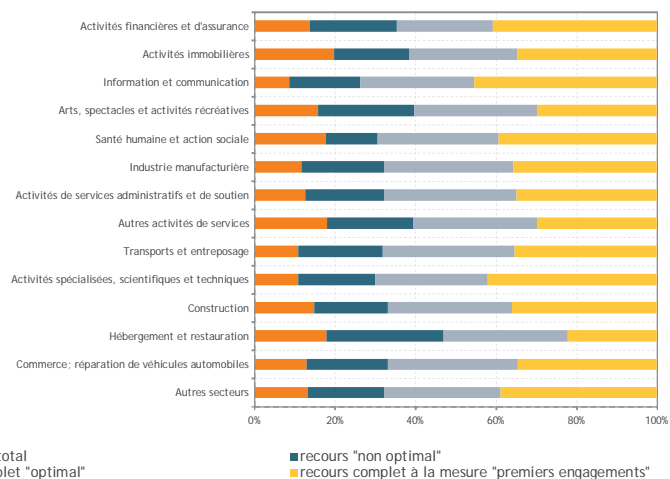


plan.be



## 4. Caractéristiques des non-recourants : 2007-2011

### • Secteur d'activité



plan.be

## 4. Caractéristiques des non-recourants : 2007-2011

	Non-recours total	Recours "non optimal"	Recours complet "optimal"	Recours complet à la mesure "premiers engagements"
Présence d'un secrétariat social	14 %	21 %	31 %	34 %
Pas de secrétariat social	16 %	20 %	30 %	33 %
Engagement d'un travailleur ouvrier	15 %	23 %	32 %	30 %
Pas de travailleur ouvrier	13 %	19 %	29 %	39 %
Engagement d'un travailleur à temps partiel	16 %	23 %	31 %	29 %
Pas de travailleur à temps partiel	12 %	19 %	30 %	39 %
Travailleur proche du salaire minimum	32 %	24 %	27 %	16 %
Pas de travailleur proche du salaire minimum	12 %	21 %	31 %	37 %
Engagement d'un travailleur "haut salaire"	13 %	20 %	23 %	44 %
Pas de travailleur "haut salaire"	14 %	21 %	32 %	32 %
Engagement d'un travailleur ≤ 20 ans	27 %	23 %	28 %	21 %
Pas de travailleur de moins de 20 ans	13 %	21 %	31 %	35 %
Engagement d'un travailleur entre 30 et 56 ans	13 %	20 %	31 %	36 %
Pas de travailleur entre 30 et 56 ans	16 %	22 %	31 %	31 %
Engagement d'un travailleur ≥ 57 ans	13 %	29 %	37 %	20 %
Pas de travailleur de 57 ans ou plus	14 %	21 %	30 %	35 %

plan.be

## 4. Caractéristiques des non-recourants : 2007-2011

- Modélisation du non-recours

– Variables à expliquer :

		Nombre	Pourcentage
Non-recours A	1 = non recours (total ou "non optimal")	44 911	35,2 %
	0 = recours	82 562	64,8 %
Non-recours B	1 = non recours (total)	18 018	14,1 %
	0 = recours ("non optimal" ou complet)	109 455	85,9 %

– Variables explicatives :

Non-recours A		Non-recours B	
1	Travailleur proche du salaire minimum	1	Travailleur proche du salaire minimum
2	Secteur d'activité	2	Travailleur à temps partiel
3	Travailleur à temps partiel	3	Secteur d'activité
4	Province	4	Trimestre d'entrée
5	Trimestre d'entrée	5	Province
6	Travailleur à "haut salaire"	6	Travailleur à "haut salaire"
7	Travailleur entre 30 et 56 ans	7	Présence d'un secrétariat social
8	Travailleur de 57 ans ou plus	8	Travailleur entre 30 et 56 ans
9	Travailleur ouvrier	9	Travailleur de 57 ans ou plus
10	Présence d'un secrétariat social		

plan.be

## Conclusions

- Part significative de non-recourants
- Recours à la mesure « premiers engagements » dépendant de son attractivité et de celle des autres mesures
- Non-recours variable suivant la région, le secteur d'activité, les caractéristiques des travailleurs
- Pouvoir explicatif des modèles limité → enquêtes et interviews

plan.be

## Questions



plan.be